

VIRIAT, le mercredi 17 janvier 2024

**CONVOCAION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du conseil municipal le :

Mardi 23 janvier 2024, à 19h30,

Espace Familles

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,
Bernard PERRET



ORDRE DU JOUR

1. *Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023 et désignation d'un secrétaire de séance*
2. *Autorisation de crédits pour les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024*
3. *Admission en non-valeur de titres de recettes suite à une décision de la commission de surendettement des particuliers de l'Ain*
4. *Renégociation du contrat d'assurance collective des risques statutaires*
5. *Attribution de la participation communale pour la réalisation des projets d'école en complément des ateliers du mercredi*
6. *Convention à conclure avec l'académie de Lyon pour l'attribution d'une subvention au titre du fonds d'innovation pédagogique*
7. *Pôle petite enfance : erratum du projet d'établissement et du règlement intérieur de la crèche familiale*
8. *Cession de la parcelle AL134 et cession partielle des parcelles AL71 et AL141*
9. *Cession des parcelles AL170 et AL131 et cession partielle de la parcelle AL123*
10. *Cession de la parcelle AL128 et cession partielle de la parcelle AL123*

.../...

Toute correspondance doit être adressée à M. le Maire

...

11. *Cession du local d'activités situé au 100 rue de la Charollaise à Viriat*
12. *Demande de création d'une chambre funéraire dans la Zone d'Activités de la Chambière*
13. *Création d'un poste de rédacteur territorial suite à un dossier de promotion interne*
14. *Convention de gestion et d'entretien de la voie verte « La Traverse »*
15. *Convention pour l'aménagement de la voie verte « La Traverse » en lien avec les routes départementales*
16. *Attribution des marchés phase 2 dans le cadre de la construction d'une nouvelle mairie*
17. *Actes de gestion du maire*
18. *Informations*

Toute correspondance doit être adressée à M. le Maire